

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**3 NOVEMBRE 2014**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                           |                      |
|---------------------------|----------------------|
| 1. Pauline Farrugia       | 4. Normand Jolicoeur |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. Claude Villeneuve |
| 3. Michael Munkittrick    | 6. Alain Beaulieu    |

ABSENT(S) :

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Michael Page.

EST AUSSI PRÉSENT, Léonard Castagner, directeur général et secrétaire trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du maire et des conseillers
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 octobre et de la séance extraordinaire du 16 octobre 2014

**CORRESPONDANCE**

5. Liste remise aux membres du conseil

**ADMINISTRATION**

6. Dépôt du rôle d'évaluation
7. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2014
8. Discours du maire sur la situation financière
9. Horaire des fêtes — Fermeture du bureau municipal
10. Nomination aux comités de la municipalité
11. Nomination des représentants de la municipalité auprès des organismes
12. Acceptation du calendrier des séances de conseil municipal 2015
13. Acceptation de la liste de destruction des documents périmés
14. Autorisation de signature de chèques et autres effets bancaires – Directeur général
15. Autorisation de signature de document officiel – Directeur général
16. Adoption du règlement d'emprunt no 2014-06 de la RIEM
17. Adoption du budget 2015 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)
18. Demande d'appui financier – Han-Droits

**URBANISME, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ**

19. Permis sujet à un PIIA pour le 4090, ch Magog
20. Permis sujet à un PIIA pour le 91 à 99, rue Main
21. Permis sujet à un PIIA pour le 920, rue Massawippi
22. Permis sujet à un PIIA pour le 365, rue Hovey

**INFRASTRUCTURE, VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

23. Octroi de contrat — Sel de déglacage pour chemins d'hiver
24. Octroi de contrat — Sable abrasif pour chemins d'hiver

**CULTURE ET DIVERS**

**AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

25. Avis de motion — Règlement 2014-580 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2015

**ACCEPTATION DES COMPTES**

26. Acceptation des comptes à payer
27. Déboursés de plus de 5 000 \$

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**3 NOVEMBRE 2014**

- 28. VARIA
- 29. Période de questions
- 30. Levée de l'assemblée

**2014-11-03.01**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**2014-11-03.02**

**RAPPORT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Le maire et les conseillers font un rapport des différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

**2014-11-03.03**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Dix-neuf (19) citoyens et un (1) journaliste sont présents dans l'audience.

Michael Rochette	Période des questions portant strictement sur les points à l'ordre du jour
Paule Obermeir	Colloque de Bleu Massawippi, absence des représentants du conseil
Donald Watt	Quel est l'avancement du projet Laliberté ? Avez-vous avisé le promoteur qu'il doit donner une servitude pour les inondations
Michael Grayson	Que représente la carte présentée à la MRC
Sophie Gagnon	Budget pour superviser les ingénieurs du promoteur Point sur le zonage
Paul St-pierre	Période de questions

**2014-11-03.04**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2014**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 est adopté avec la correction suivante : au point 2014-10-06.12 on doit lire au lieu de parc Lobadanaki, les mots «terrains municipaux avoisinant le quai municipal» et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2014 est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**2014-11-03.05**

**CORRESPONDANCE**

La liste de correspondance a été remise aux membres du conseil.

**2014-11-03.06**

**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION**

Le directeur général dépose le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité du Village de North Hatley, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**2014-11-03.07**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2014**

Le directeur général dépose aux membres du conseil l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2014.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**3 NOVEMBRE 2014**

2014-11-03.08

**DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

**RAPPORT DU MAIRE**

**2014**

Afin de se conformer aux exigences de l'article 955 du Code Municipal du Québec, je vous fais rapport des revenus et des dépenses du fonds d'administration de notre municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

**ANNÉE 2013**

Les états financiers préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c, démontrent pour l'année 2013, un déficit accumulé de 227 178 \$, qui peut être qualifié de technique puisque les liquidités de la municipalité sont indiquées dans d'autres fonds.

**ANNÉE 2014**

Pour l'année 2014, le conseil a adopté un budget de 2 603 256 \$ et fixé le taux de taxe foncière de base (pour les résidences) et le taux agricole à 0,3590 \$ du 100 \$ d'évaluation, pour les autres usages (commerces, multi logements et terrains vagues) le taux foncier a été fixé à 0,4308 \$ du 100 \$ d'évaluation, plus 0,0962 \$ du 100 \$ versé au gouvernement du Québec pour les services de la Sûreté du Québec, ainsi qu'une taxe de 0,0625 \$ du 100 \$ pour la R.I.P.I. pour les services d'incendie, une taxe de 0,4383 \$ du 100 \$ pour divers règlements d'emprunt, une taxe de 0,0200 \$ du 100 \$ pour l'environnement et une taxe pour le transfert de la TVQ aux municipalités de 0,0237 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Les autres opérations financières régulières s'équilibrent, c'est-à-dire que les revenus et dépenses sont égaux. Voici la liste des montants octroyés au-dessus de 25 000 \$ (selon la loi 175).

Aquatech	Contrat entretien réseaux aqueduc et égout	48 612,97 \$
Delorme Lebel Bureau, s.e.n.c.	Avocats	29 091,67 \$
Hydro-Québec	Électricité	67 660,36 \$
L'Excellence agricole de Coaticook	Achats et location équipements	39 956,25 \$
Ministre des Finances	Sécurité publique – Sûreté du Québec	176 458,00 \$
MRC Memphrémagog	Quote-part annuelle	61 749,50 \$
Pompes R. Fontaines (Les)	Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout	45 593,00 \$
Régie des déchets de Coaticook	Enfouissement matières résiduelles et organiques	37 020,47 \$
Régie des eaux Massawippi	Quote-part annuelle et remboursement	465 687,50 \$
Régie Parc régional lac Massawippi	Quote-part annuelle	33 120,40 \$
Régie protection des incendies	Protection incendie – quote part	105 987,25 \$
Revenu Canada	Remises salariales mensuelles	38 240,40 \$
Revenu Québec	Remises salariales mensuelles	85 766,04 \$
Sani Estrie Inc.	Cueillette ordures, recyclage et compostage	66 246,88 \$
La Coop des Cantons - Sonic	Chauffage Centre communautaire	28 905,90 \$

La rémunération annuelle du maire est présentement de 6 736,96 \$ et l'allocation de dépenses est de 3 367,90 \$. La rémunération annuelle des conseillers est présentement de 2 254,73 \$ et l'allocation de dépenses est de 1 127,43 \$.

**ANNÉE 2015**

Monsieur Léonard Castagner quittera, sous peu la direction générale, pour une retraite bien méritée. Les membres du conseil en étroite collaboration avec le nouveau directeur général, entameront les travaux de préparation du budget pour l'année 2015.

**DÉVELOPPEMENT**

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**3 NOVEMBRE 2014**

Le projet de développement immobilier au cœur du village est toujours à l'étude. Le conseil entend continuer à veiller au mieux-être de ses citoyens dans l'analyse de ce dossier.

**TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES**

L'usine de filtration est pratiquement terminée et la Régie intermunicipale des eaux Massawippi (RIEM) entamera les travaux de pose des conduites de dessertes et d'alimentation pour la municipalité du Canton de Hatley.

**PARC IMMOBILIER**

Le conseil prépare un plan d'action pour la remise en état des divers bâtiments appartenant à la Municipalité. Certains travaux d'entretien et réparation à l'Hôtel de ville et au centre communautaire seront entrepris.

**PARCS**

La Municipalité, en même temps que ses immeubles, a entrepris un programme d'aménagement des parcs, celui-ci se prolongera. Le conseil est toujours en discussions avec la municipalité du Canton de Hatley, sur les modalités d'utilisation du parc Scowen.

**AMÉNAGEMENT**

Comme beaucoup de citoyens le savent, le conseil étudie les avenues possibles pour implanter une gestion de la zone inondable. Des mandats seront envisagés en ce sens.

**CONCLUSION**

Les membres du conseil gardent toujours en tête de minimiser les dépenses de fonctionnement.

En conclusion, nous remercions les conseillères, les conseillers et le personnel de la Municipalité pour leur participation et leur implication dans la saine gestion des affaires de notre municipalité, tout en rendant les meilleurs services possibles à nos citoyens.

Michael Page  
Maire

**2014-11-03.09**

**HORAIRE DE FÊTES — FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

SUR PROPOSITION D'UNEMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'Hôtel de ville soit fermé du 22 décembre 2014 jusqu'au 4 janvier 2015 inclusivement;

QUE les employé(e)s puissent dans leurs banques de maladie ou de temps accumulé pour le paiement des congés non payés par la municipalité.

ADOPTÉE

**2014-11-03.10**

**NOMINATION AUX COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE pour faciliter l'administration des affaires municipales le conseil crée des comités ad hoc;

ATTENDU QUE les membres du conseil reçoivent une rémunération suivant l'article 5 du règlement 2011-566 pour leur présence aux comités;

ATTENDU QUE les autres membres du CCUP reçoivent une allocation par présence de 30 \$;

ATTENDU QUE tous les autres membres de comités sont bénévoles;

SUR PROPOSITION D'UNEMENT FAITE PAR MICHAEL MUNKITTRICK

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**3 NOVEMBRE 2014**

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

DE nommer les personnes suivantes aux comités :

<b>CCUP</b>			
<b>Comité consultatif en urbanisme et patrimoine</b>			
1	Conseiller	Michael Munkittrick	Président
2	Conseiller	Alain Beaulieu	
3	Citoyen	Paul St-Pierre	
4	Citoyen	Michael Rochette	
5	Citoyen	Morgan Quinn	
6	Citoyen	William «Flip» Dawson	
7	Citoyen		
8	Citoyen		

<b>CCE</b>			
<b>Comité consultatif en environnement</b>			
1	Conseiller	Normand Jolicoeur	
2	Citoyen	Michael Grayson	
3	Citoyen	Ouida Moliner	
4	Citoyen	Paule Obermeir	
5	Citoyen	Mary-Lynn Ross	
6	Citoyen	Judith Lebaron	

<b>CDE</b>			
<b>Comité de développement durable</b>			
1	Maire	Michael Page	
2	Conseiller	Marcella Davis Gerrish	
3	Citoyen	Morgan Quinn	Président
4	Citoyen	Heather Bowman	
5	Citoyen	Jacques Campbell	
6	Citoyen	Lori Fergusson	
7	Citoyen	Peter Fletcher	
8	Citoyen	Margot Heyerhoff	Invitée
9	Citoyen	Lorne LeMarquand	
10	Citoyen	Dara Jane Loomis	Secrétaire
11	Citoyen	Brian Merrett	
12	Citoyen	Jason Stafford	

<b>Comité – Culture et Arts</b>			
1	Conseiller	Pauline Farrugia	
2	Conseiller	Marcella D. Gerrish	

<b>Loisirs</b>			
<b>Comité des loisirs - NHRS</b>			
1	Conseiller	Marcella Davis Gerrish	
2	Conseiller	Michael Munkittrick	

<b>Bâtiments de la municipalité</b>			
1	Conseiller	Michael Munkittrick	
2	Conseiller	Alain Beaulieu	

<b>Comité Marché champêtre</b>			
1	Maire	Michael Page	Président
2	Conseiller	Claude Villeneuve	
3	Conseiller	Marcella Davis Gerrish	

<b>Ainés et famille MADA</b>			
1	Conseiller	Pauline Farrugia	
2	Conseiller	Marcella Davis Gerrish	
3	Citoyen	Carole Martignacco	
4	Citoyen	Mary-Lynn Ross	
5	Citoyen	Ouida Moliner	
6	Citoyen	Éric Manolson	
7	Citoyen	Heather Bowman	

QUE le mandat de ces personnes se termine au 2 novembre 2015.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**3 NOVEMBRE 2014**

2014-11-03.11

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DES ORGANISMES**

ATTENDU QUE la Municipalité est membre d'organismes, régies et comités externes à la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les représentants auxdits organismes;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

DE nommer les personnes suivantes :

<b>RIEM Régie intermunicipale des eaux Massawippi</b>		
1	Maire	Michael Page
2	Conseiller	Alain Beaulieu
3	Conseiller	Claude Villeneuve

<b>RIPI Régie intermunicipale de protection contre les incendies</b>		
1	Maire	Michael Page
2	Conseiller	Michael Munkittrick
3	Substitut	Alain Beaulieu

<b>RIGDSC Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de Coaticook</b>		
1	Maire	Michael Page
2	Conseiller	Alain Beaulieu

<b>Chemin des Cantons</b>		
1	Conseiller	Pauline Farrugia

<b>AQLM Association québécoise du loisir municipal</b>		
1	Conseiller	Marcella Davis Gerrish
2	Conseiller	Michael Munkittrick

<b>APBVQ Association des plus beaux villages du Québec</b>		
1	Conseiller	Pauline Farrugia

<b>Les Fleurons du Québec</b>		
1	Conseiller	Pauline Farrugia

<b>ACNH Association des commerçants de North Hatley</b>		
1	Conseiller	Pauline Farrugia
2	Conseiller	Marcella Davis Gerrish

QUE ces nominations ne remplacent pas les représentations d'office de M. le maire.

QUE le mandat de ces personnes se termine au 2 novembre 2015.

ADOPTÉE

2014-11-03.12

**ACCEPTATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DE CONSEIL MUNICIPAL 2015**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec et le règlement municipal 408 de la municipalité, prévoient que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR NORMAND JOLICOEUR  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015 qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h:

- |                 |                         |
|-----------------|-------------------------|
| - 12 janvier;   | - 2 février;            |
| - 2 mars;       | - 13 avril;             |
| - 4 mai;        | - 1 <sup>er</sup> juin; |
| - 6 juillet;    | - 3 août;               |
| - 14 septembre; | - 5 octobre;            |

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**3 NOVEMBRE 2014**

- 2 novembre;                      - 7 décembre.

ADOPTÉE

**2014-11-03.13**

**ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS PÉRIMÉS**

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation légale de conserver en sa possession, certains documents;

ATTENDU QUE la Loi permet de détruire certains documents après l'écoulement de la période prescrite;

ATTENDU QUE le contractant embauché par la municipalité a effectué l'archivage des documents municipaux et que certains documents peuvent être détruits en vertu de la Loi;

ATTENDU QUE lesdits documents sont connus et désignés comme étant les documents apparaissant à l'annexe 1 des présentes;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la municipalité procède à la destruction des documents mentionnés à l'annexe 1.

ADOPTÉE

**2014-11-03.14**

**AUTORISATION DE SIGNATURE — CHÈQUES ET AUTRES EFFETS BANCAIRES — DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU QUE nous avons besoin de deux signatures sur les chèques et effets bancaires;

ATTENDU QUE le maire ou le pro-maire (en l'absence du maire) sont autorisés à contresigner les chèques;

ATTENDU le départ à la retraite de M. Léonard Castagner et l'embauche de M. Daniel Décary à titre de directeur général;

ATTENDU QUE M. Décary entrera en fonction le 17 novembre 2014;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le directeur M. Daniel Décary ou la secrétaire-trésorière adjointe (en l'absence du directeur général) Mme Danielle Gauvin soient autorisés à contresigner les chèques.

ADOPTÉE

**2014-11-03.15**

**AUTORISATION DE SIGNATURE — DOCUMENT OFFICIEL — DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU QUE la résolution 2014-11-03.14 autorise le directeur général à signer les documents bancaires;

ATTENDU le départ à la retraite de M. Léonard Castagner et l'embauche de M. Daniel Décary à titre de directeur général;

ATTENDU QUE M. Décary entrera en fonction le 17 novembre 2014;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le directeur M. Daniel Décary ou la secrétaire-trésorière adjointe (en l'absence du directeur général) Mme Danielle Gauvin soient autorisés à contresigner tous les documents légaux et contractuels.

ADOPTÉE

**2014-11-03.16**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2014-06 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES EAUX MASSAWIPPI (RIEM)**

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**3 NOVEMBRE 2014**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des eaux Massawippi a adopté un règlement no 2014-06 modifiant le règlement 2012-04 relatif aux travaux de construction de l'usine de filtration et des conduites d'alimentation et de dessertes;

ATTENDU QUE ledit règlement doit être approuvé par les municipalités membres de la Régie;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le règlement porte le montant de l'emprunt de 8 100 000 \$ à 9 400 000 \$;

SUR PROPOSITION D'UNEMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité du Village de North Hatley approuve l'adoption du règlement no 2014-06 modifiant le règlement no 2012-04 règlement d'emprunt relatif aux travaux de construction de l'usine de filtration et des conduites d'alimentation et de dessertes.

ADOPTÉE

2014-11-03.17

**ADOPTION DU BUDGET 2015 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK (RIGDSC)**

ATTENDU QUE les municipalités membres des Régies municipales doivent adopter indépendamment les budgets proposés par lesdites Régies selon les articles 603 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de la gestion des déchets solides de la région de Coaticook a présenté son budget 2015 aux municipalités membres pour un montant de 1 435 329,49 \$;

ATTENDU QUE le tarif proposé pour l'année 2015 est de 110 \$ / tonne pour l'enfouissement et de 50 \$ / tonne pour les matières compostables;

SUR PROPOSITION D'UNEMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adopte le budget présenté par la Régie intermunicipale de la gestion des déchets solides de la région de Coaticook, budget au montant de 1 435 329,49 \$.

ADOPTÉE

2014-11-03.18

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER — HAN-DROITS**

ATTENDU QUE l'organisme Han-Droits a fait une demande d'appui financier le 10 octobre dernier;

ATTENDU QUE cette demande d'appui financier a pour but de poursuivre leur travail pour l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées;

SUR PROPOSITION D'UNEMENT FAITE PAR NORMAND JOLICOEUR  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

DE subventionner, à même les fonds du budget de subvention (02-701-91-959 Autres loisirs), l'organisme Han-Droits pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE

2014-11-03.19

**PERMIS SUJET À UN PIIA POUR LE 4090, CH. MAGOG**

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 22 octobre 2014;

ATTENDU QU'une demande pour l'ajout d'un balcon et d'un escalier en cour avant a été faite au 4090 chemin Magog;

ATTENDU QU'une modification des plans a été faite suite au refus du projet initial le 19 mars 2014 pour l'ajout d'un balcon et d'un escalier en cour avant au 4090, ch. Magog;



**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**3 NOVEMBRE 2014**

ATTENDU QUE la résolution 2014-052 concernant l'ajout d'un balcon et d'un escalier en cour avant a été adoptée en recommandant son adoption par le conseil municipal;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MICHAEL MUNKITTRICK  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter les recommandations du CCUP.

ADOPTÉE

**2014-11-03.20**

**PERMIS SUJET À UN PIIA POUR LE 91 À 99, RUE MAIN**

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 22 octobre 2014;

ATTENDU QU'une demande a été faite pour l'installation de lumière d'ambiance au 91 à 99 rue Main;

ATTENDU QU'il y a eu une demande de révision du dossier pour le projet de lumières d'ambiance au 91 à 99 rue Main;

ATTENDU QU'une nouvelle demande a été faite afin d'éclairer le bâtiment en 3 zones soit la façade du rez-de-chaussée, le balcon du premier étage ainsi que la corniche du dernier étage;

ATTENDU QU'après vérification auprès d'un conseiller juridique, le projet ne contrevenait pas au règlement #2008-523 de nuisances;

ATTENDU QUE le bâtiment est beaucoup éclairé par un système de lumières conventionnelles et que l'ajout de lumières supplémentaires augmenterait le niveau d'éclairage ce qui irait à l'encontre du projet d'éclairage d'ambiance;

ATTENDU QUE la résolution 2014-053 concernant l'ajout de lumières d'ambiance au 91 à 99, rue Main a été adoptée en recommandant son adoption par le conseil municipal sous certaines restrictions;

QUE le permis soit émis conditionnellement au respect des restrictions suivantes : luminaires et fils ne doivent pas être apparents et doivent être cachés par des moulures extérieurs, l'intensité de la luminosité actuelle doit être la même une fois l'ajout des autres luminaires DEL et seul l'éclairage blanc doit être utilisé;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MICHAEL MUNKITTRICK  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter les recommandations du CCUP.

ADOPTÉE

**2014-11-03.21**

**PERMIS SUJET À UN PIIA POUR LE 920, RUE MASSAWIPPI**

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 22 octobre 2014;

ATTENDU QUE la résolution 2014-054 concernant une demande pour la condamnation d'une porte et deux fenêtres de la partie droite du bâtiment au 920, rue Massawippi, a été adoptée en recommandant son adoption par le conseil municipal;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter les recommandations du CCUP.

ADOPTÉE

**2014-11-03.22**

**PERMIS SUJET À UN PIIA POUR LE 365, RUE HOVEY**

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 22 octobre 2014;

ATTENDU QU'une demande pour transformer le bâtiment accessoire en résidence principale a été faite au 365 rue Hovey;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**3 NOVEMBRE 2014**

ATTENDU QUE ce bâtiment a déjà fait l'objet d'une autorisation au PIIA en 2003 et que l'ajout d'un étage a déjà été autorisé;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la grille d'évaluation le projet rencontre les critères d'évaluation;

ATTENDU QUE la résolution 2014-055 concernant une demande pour la transformation du bâtiment accessoire en bâtiment principal pour le 365, rue Hovey, a été adoptée en recommandant son adoption par le conseil municipal;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter les recommandations du CCUP.

ADOPTÉE

2014-11-03.23

**OCTROI DE CONTRAT — SEL DE DÉGLAÇAGE POUR CHEMINS D'HIVER**

ATTENDU QUE l'entretien des rues de la municipalité nécessite l'achat de sel de déglacage pour les chemins d'hiver;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de trois fournisseurs afin d'obtenir du sel de déglacage, soit : Sel Warwick inc. et Compass Minerals Canada Corp. et Mines Seleine;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les trois soumissions suivantes :

SOUSSIONNAIRES	PRIX À LA TONNE MÉTRIQUE	PRIX 2013
	2014	
	LIVRÉ AU DÉPÔT	LIVRÉ AU DÉPÔT
Sel Warwick inc.	97,50 \$ (dépôt Bécancour)	88,50 \$ (dépôt Bécancour) 98,49 \$ (dépôt Montréal)
Compass Minerals Canada Corp. (Sifto Canada Corp.)	99,75 \$ (dépôt Ste-Catherine)	88,76 \$ (dépôt Ste-Catherine)
Mines Seleine	104,99 \$ (dépôt Pointe-Claire)	Aucune soumission

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'octroyer le contrat d'achat de sel de déglacage pour les chemins d'hiver à Sel Warwick inc. suivant son prix unitaire de 97,50 \$ la tonne métrique, pour environ 200 tonnes métriques, pour un total approximatif de 19 500 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

2014-11-03.24

**OCTROI DE CONTRAT — SABLE ABRASIF POUR CHEMINS D'HIVER**

ATTENDU QUE l'entretien hivernal des rues de la municipalité nécessite l'achat de sable abrasif pour les chemins d'hiver;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de trois fournisseurs afin d'obtenir la marchandise nécessaire, soit : Carrière F. Racicot Excavation inc., Gravière Bouchard inc. et Construction Couillard;

ATTENDU QUE les prix soumis sont :

FOURNISSEURS	PRIX À LA TONNE	PRIX
	MÉTRIQUE 2014	2013
	LIVRÉ AU DÉPÔT	LIVRÉ AU DÉPÔT
Carrière F. Racicot Excavation inc.	8,65 \$	8,85 \$
Gravière Bouchard inc.	Aucune soumission reçue	11,45 \$
Construction Couillard	Non conforme	9,25 \$
Normand Nadeau excavation inc.	Aucune soumission 2014	9,00 \$

ATTENDU QUE suite au rapport du directeur général, seule la compagnie Carrière F. Racicot Excavation inc. a rempli cette exigence et a présenté une soumission conforme;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**3 NOVEMBRE 2014**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'octroyer le contrat d'achat de sable abrasif pour les chemins d'hiver à Carrière F. Racicot Excavation inc. pour un prix unitaire de 8,65 \$ la tonne métrique, pour environ 700 tonnes métriques, pour un total approximatif de 6 055 \$ plus taxes;

D'autoriser l'utilisation de machinerie (pelle) pour mélanger le sable et le sel.

ADOPTÉE

**2014-11-03.25**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT 2014-580 RÉGISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TAUX DE COMPENSATION DES SERVICES AFIN DE POURVOIR AUX DÉPENSES 2015**

Je, PAULINE FARRUGIA, dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement 2014-580 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2015.

ADOPTÉE

**2014-11-03.26**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 27 octobre 2014 par le Service de trésorerie :

Comptes réguliers au 27 octobre 2014 :	<b>72 799,06 \$</b>
Paiement par prélèvement :	<b>26 357,62 \$</b>

ADOPTÉE

**2014-11-03.27**

**DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000 \$**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'autoriser les achats suivants :

**ENTREPRISES BRUCE STODDARD (LES)**

ENT. AQUEDUC, PLUVIAL ET STATION ÉPURATION	20 octobre 2014	2145	8 665,95 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>8 665,95 \$</b>
			Taxes incluses

**LES SERVICES EXP. INC.**

PPU ET GESTION DE LA ZONE INONDABLE	22 septembre 2014	223482	732,97 \$
PPU ET GESTION DE LA ZONE INONDABLE	22 septembre 2014	223502	459,90 \$
ÉTUDE DE CAPACITE RESEAUX AQUEDUC ET EGOUT - CAPELTON MAIN	10 octobre 2014	226358	2 515,08 \$
RELOCALISATION EGOUT - CHEMIN DU LAC (REGL 2010-549)	14 octobre 2014	226515	2 627,18 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>6 335,13 \$</b>
			Taxes incluses

ADOPTÉE

**2014-11-03.28**

**VARIA**

**2014-11-03.29**

**PÉRIODE DE QUESTION**

Paul St-Pierre

Projet Laliberté : est-ce que le conseil a changé son point de vue sur le projet suite aux pressions de nombreux citoyens

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**3 NOVEMBRE 2014**

Hugh Gwyn	Commentaire sur la transparence du conseil, que les discussions soient ouvertes
Carrol Haller	Arbre Dreamland Comité sécurité civile CCUP membres manquants, demande de retour sur le comité Pavage dans les rues
Michael Rochette	Emprunt et charge sur les citoyens
Donald Watt	Est-ce que la firme EXP nous a averti de ne pas construire dans une zone inondable
Jean-Yves Durochers	Mesure d'intensité luminosité  Est-ce que la Municipalité a une opinion juridique sur la limitation de la période de questions (quantité, durée, etc.)
Carrol Haller	Est-ce qu'il y a eu une opinion légale qui nous met en garde concernant le projet Laliberté
Hugh Gwyn	Qui achèterait du terrain inondable
Sophie Gagnon	Assurabilité pour les constructions en zone inondable
Paul St-Pierre	Montants payés pour des opinions légales met en doute la capacité des avocats
Jean-Yves Durocher	Planification du projet Laliberté points critiques

2014-11-03.30

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21 h 00 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

Que la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Michael Page  
Maire

\_\_\_\_\_  
Léonard Castagner  
Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Michael Page, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.